



INSCRIPTION AUX PRESTATIONS MUNICIPALES 2022-2023
RESTAURATION SCOLAIRE - ACTIVITES PERISCOLAIRES
ACCUEIL DE LOISIRS ET ECOLE MULTISPORTS
A RETOURNER AU SERVICE FACTURATION MAIRIE D'YVRAC

RENSEIGNEMENTS PARENTS

ADRESSE DE FACTURATION

Précisez : père/mère/autres

- Père
 Mère
 Autres

Nom du Père : Prénom.....

Adresse :

☎ Domicile :

Profession :

☎ Portable..... ☎ Travail :

Adresse mail

Nom de la Mère : Prénom.....

Adresse :

☎ Domicile :

Profession :

☎ Portable..... ☎ Travail :

Adresse mail :

Médecin traitant de/des enfant (s)..... Tél. :

Pour l'année scolaire :

- Menu traditionnel
 Menu végétarien

=====

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

A remettre avant le vendredi 12 août 2022

- Copie du dernier avis d'imposition (l'absence de transmission entrainera l'application du tarif le plus élevé)
- Attestation d'assurance pour activités extrascolaires
- Fiche sanitaire individuelle de liaison (DRDJS)
- Justificatif médical pour toutes allergies alimentaires
- Certificat médical d'aptitude aux activités physiques et sportives ou copie de licence sportive

N° d'allocataire CAF

Nombre d'enfants à charge :

TARIFS 2022/2023
RESTAURATION SCOLAIRE – ACTIVITES PERISCOLAIRES
ACCUEIL DE LOISIRS - ECOLE MULTISPORTS

Quotient familial	< 4 000 €	entre 4 000 € et 8 000 €	entre 8 000 € et 12 000 €	>12 000 €
Pause méridienne (le repas + les activités périscolaires) : tarifs à la vacation				
1 ^{er} enfant	2.00 €	2.64 €	3.57 €	4.20 €
2 ^{ème} enfant et plus par famille (prix par enfant)	1.80 €	2.38 €	3.21 €	3.78 €
Accueil Périscolaire : tarifs à la vacation				
matin	0.59 €	0.70 €	0.89 €	1.10 €
soir	0.75 €	0.96 €	1.28 €	1.50 €
Accueil de loisirs : tarifs à la vacation				
Journée entière et Mercredis et vacances (1 ^{er} enfant)	5.40 €	6.83 €	8.93 €	10.81 €
Journée entière et Mercredis et vacances (2 ^{ème} enfant et plus par famille (prix par enfant)	4.87 €	6.15 €	8.05 €	9.73 €
Ecole multisports : tarifs à l'année				
L'année	60.90 €	66.15 €	71.40 €	82.95 €
Point Jeunes : tarif d'adhésion annuelle				
Tarif unique : 5 €				

Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le quotient familial se calcule avec le revenu imposable de l'année divisé par le nombre part.

INFORMATIONS ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

PAUSE MERIDIENNE

Peuvent bénéficier de ce service les enfants scolarisés dans les écoles d'YVRAC entre 12h00 et 14h00

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Peuvent bénéficier de ce service les enfants scolarisés dans les écoles d'YVRAC.

Heures d'ouverture lundi/ mardi /jeudi /vendredi

- Matin : 7h00 - 8h20

- Soir : 16h30 - 19h00

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI : journée complète

Peuvent bénéficier prioritairement de ce service les enfants habitant YVRAC et les enfants scolarisés à Yvrac âgés de 3 à 11 ans inclus. Les enfants hors commune peuvent bénéficier de l'accueil en fonction des places disponibles.

Heures d'ouverture :

7h00-19h00.

ECOLE MULTISPORT

Les enfants scolarisés à l'Ecole d'Yvrac peuvent bénéficier de ce service sur inscription (places limitées) : renseignements auprès du Pôle Enfance

lundi/mardi/jeudi/vendredi : selon l'âge de l'enfant

Horaires 16h30-18h00

Les séances sportives seront animées par un animateur sportif diplômé d'état.

ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES SCOLAIRES journée complète

Horaires : 7 H 00 -19 H 00.

Seuls les enfants dont les dossiers d'inscription sont complets seront acceptés.

(Fiche d'inscription, fiche sanitaire, attestation d'assurance et certificat médical pour la pratique du sport pour les 6 – 11 ans)

IMPORTANT

- Les inscriptions avec dossier complet sont prises auprès du personnel communal désigné en Mairie et/ou Pôle enfance. Aucune inscription ne pourra être faite par téléphone.
- La facturation sera établie par la Commune et transmise par le Trésorier de Saint-André-de-Cubzac.
- Pour toute absence injustifiée, la famille devra régler la totalité des prestations réservées.
- Tout enfant ayant un comportement et des agissements incompatibles avec le déroulement paisible et normal des services rendus, sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- Les conditions du présent règlement sont réputées connues et acceptées par les familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier par la commune d'Yvrac pour la gestion administrative de votre dossier

Elles sont conservées pendant la période durant laquelle l'enfant est susceptible de bénéficier des prestations municipales et sont destinées au service administratif chargé des inscriptions et des facturations

Conformément à la loi « informatique et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Commune d'Yvrac- 9 avenue de Blanzac-33370 YVRAC